



Contrat de location de matériel réservé aux membres de W.A.N.T. Asbl Spéléobox

.....

Par la présente, l'association WANT – Wallonie Aventure Nature et Tourisme, met à la disposition de l'organisation,

dont le siège est situé à.....

dont le numéro d'entreprise/ de TVA est

représenté par M/Mme.

Tél (*obligatoire*).....le matériel précisé ci-dessous et selon les conditions suivantes :

1. Objet : Remorque spéléobox

Description et état des lieux	Commentaires à la prise	Commentaires à la restitution
Remorque marque « Twins » : <ul style="list-style-type: none"> • Type double essieu • Châssis soudés galvanisés • 2 portes arrière + 2 portes latérales avant • Dimensions : Lg 4000 x lg 1800 x H 2100 • 4 béquilles de stabilisation • 1 roue jockey • Poids du spéléobox : + 750 kg • Immatriculation : Q – AES – 253 		
Aménagement : <ul style="list-style-type: none"> • 3 compartimentages en largeur • 4 niveaux en hauteur • +/- 45 m de galerie • Flocage extérieur aux couleurs de WANT 		
Matériel: <ul style="list-style-type: none"> • 10 Lampes frontales • Tapis de sortie • Manivelle pour béquilles • Papier du spéléobox
	Signature	signature



2. Destination – Sous location

Le locataire ne pourra ni céder ni sous-louer le matériel sans l'accord du propriétaire.

Le locataire s'engage à ne donner au matériel aucune destination illégale ou contraire au bon sens moral.

Le locataire s'engage à ne pas demander un ticket d'entrée participant/par participant pour l'utilisation du spéléobox.

L'utilisation n'est autorisée que pour toute manifestation d'ordre professionnelle dont l'accès spécifique est gratuit pour l'utilisateur. C'est-à-dire que le spéléobox doit être une activité incluse dans un ensemble d'activités proposées par l'exploitant aventure à destination d'un client bien déterminé dans un endroit privatisé.

Sont à exclure : braderie, marché ou manifestation publique sauf accord de WANT

3. Location sans personnel :

Selon la décision du Conseil d'Administration tenu en février 2017, le montant de la location du spéléobox est affiché à : 150 € par jour et 200 € par weekend.

Le présent contrat de location du spéléobox est consenti pour une durée de jour(s).

La prise et la restitution du matériel se font sur rendez-vous, en semaine entre 9h et 16h, au bureau d'exploitation de WANT, adresse : Rue du Chirmont 86, 4180 Fairon (Hamoir).

Prise du spéléobox à dater du (JJ/MM/AAAA) et restitution le (JJ/MM/AAAA).

Le locataire s'engage à verser la somme de€ sur le compte BE 52 7320 1764 0109 quand cette somme lui sera réclamée.

4. Assurances :

Le locataire s'engage à souscrire un contrat d'assurance temporaire pour la traction de la remorque (spéléobox) immatriculée Q – ASE – 253 afin de garantir sa **Responsabilité Civile Circulation**.

Compagnie d'assurance :

Numéro de contrat d'assurance :

5. Permis :

Un permis de conduire type B+E (voiture + remorque) **est obligatoire** pour circuler avec le spéléobox.

Remarque : le titulaire d'un permis de conduire B+E peut conduire un ensemble qui est composé d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque ou semi-remorque dont la Masse Maximal Autorisée excède 750 kg et n'excède pas 3.500 kg.

6. Etat de la remorque - spéléobox

Lors de la prise du spéléobox et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du spéléobox sera établi entre le locataire et le propriétaire. La remorque devra être restituée dans le même état que lors de sa mise à disposition au locataire. Toutes les détériorations constatées sur le PV de sortie seront à la charge du locataire.

7. Conditions générales et responsabilités :

Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le locataire est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire.

En aucun cas, le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation du matériel par l'emprunteur.

8. Photos



9. Dispositions ou remarques additionnelles :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à,
en 2 exemplaires

Le

Le propriétaire
Signature

L'emprunteur
Signature



RETOUR du Spéléobox

○ Matériel restitué le par M/Mme

○ Le locataire déclare restituer un matériel : en l'état / avec dommage / avec perte.
Description de l'état du matériel :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

En collaboration entre WANT et le locataire, une demande de devis sera envoyée au fabricant avec facturation vers le locataire.

Le propriétaire
Signature

Le locataire
Signature

Fiche Pratique - Utilisation Spéléobox

LE TRANSPORT :

- ♦ La traction du spéléobox se fait par le locataire, depuis la prise de l'activité et jusqu'à son retour au bureau d'exploitation : rue du chirmont 86, 4180 Fairon (Hamoir).
- ♦ Un Permis B+E est obligatoire pour tracter le spéléobox.
- ♦ Une RC Circulation à charge du locataire en mentionnant la plaque d'immatriculation : Q - AES – 253 est obligatoire en cas d'accident de la route.

MONTAGE DU SPLEOBOX :

- ♦ Le spéléobox se pose sur un terrain plat d'une dimension de 3m sur 12m.
- ♦ La stabilisation de celui-ci est assurée par l'utilisation des 4 béquilles (avec manivelle de montage/démontage) et la mise en place de la roue jocket.
- ♦ Ouvrir la porte située sur le flan droit pour permettre l'entrée dans le spéléobox.
- ♦ Ouvrir le volet gauche de la double porte arrière pour permettre la sortie du spéléobox.
- ♦ Placer le tapis à terre, au pied de la sortie du spéléobox (volet gauche, double porte arrière) pour réception le participant.
- ♦ En cas de pluie, prévoir une tonnelle à l'entrée et/ou à la sortie.
- ♦ Les sorties de secours sont situées sur les 4 niveaux du spéléobox. On y accède par la porte avant gauche et par le volet droit de la double porte arrière.

MODE D'EMPLOI DU SPELEOBOX :

Le spéléobox propose à ses participants une simulation de spéléologie à travers +/- 45m de galerie. Un seul sens directionnel à l'intérieur du spéléobox avec une entrée unique sur le flan droit de la remorque et une sortie unique à l'arrière de la remorque (volet gauche de la double porte).

- ♦ L'entrée dans le spéléobox se fait sans chaussures.
- ♦ Il n'est pas autorisé d'entrer dans le spéléobox sans avoir reçu l'accord du responsable.
- ♦ Si souhaité, une lampe frontale est à disposition.
- ♦ Maximum 4 participants en même temps dans le module.
- ♦ Pas de consommation de nourriture, de boissons ou de tabac dans le module.
- ♦ Utilisation en permanence sous la surveillance des parents pour les enfants de moins de 12 ans.
- ♦ Accès interdit à toutes personnes sous l'emprise de boissons alcoolisées ou de stupéfiants, les personnes souffrant de claustrophobie, les femmes enceintes ou les personnes ayant une santé fragile dont la pratique de l'activité pourrait être contre-indiquée.
- ♦ Garder une distance suffisante entre les participants.
- ♦ L'organisateur ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol de chaussures laissées à l'entrée de l'activité.
- ♦ Si souhaité, 10 lampes frontales sont à dispositions des participants.
- ♦ Durée moyenne par participant : quelques minutes selon la taille et l'habilité.

REMARQUE :

Le spéléobox a été testé et approuvé :

- par des enfants de 5 ans,
- par un gentil papa de 2 mètres qui a bien voulu se plier à l'exercice.